



MÉMOIRE

PROJET DE LOI 124

NOS CPE VONT-ILS ÊTRE PLUS DÉMUNIS QUE LES MILIEUX DÉFAVORISÉS ?

PRÉSENTÉ PAR

MARTHE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE
CPE POMME D'API INC.
NUMÉRO D'ÉTABLISSEMENT : 1364-6039

ET

ISABELLE SAVARY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
CPE LA BUTTE À MOINEAUX
NUMÉRO D'ÉTABLISSEMENT : 1635-7578

BREF HISTORIQUE

Ouvrant dans le merveilleux monde des 0-5 ans depuis maintenant 30 ans, les centres de la petite enfance Pomme d'Api et La Butte à Moineaux sont situés en plein cœur du quartier St-Sauveur, en basse-ville de Québec.

À proximité l'une de l'autre, ces corporations ont été créées par un groupe de parents volontaires, résidents de la communauté. Elles ont tout d'abord porté le chapeau de coopératives pendant plusieurs années, puis se sont transformées en garderies, et sont enfin devenues, en 1998, des centres de la petite enfance.

Leur réalité commune, soit celle d'accueillir des enfants ayant des besoins particuliers, du fait qu'elles opèrent dans un milieu défavorisé, les a rendue très solidaires entre elles.

Voilà le pourquoi de cette affiliation pour le dépôt de ce mémoire !

CONTEXTE DE DÉFAVORISATION

La principale caractéristique commune à nos deux centres de la petite enfance oeuvrant en milieu défavorisé est :

leur mission sociale et éducative

Voici, en quelques lignes, une brève description des tâches imputables à ce mandat spécifique et particulier :

Mission envers les enfants

- Mettre l'enfant au cœur de nos préoccupations, dans toutes nos actions.
- Être confiant, constant, cohérent, clair et conséquent auprès des enfants qui nous sont confiés.
- Assurer la santé, la sécurité physique et la stabilité affective des enfants, trop souvent négligées en milieu défavorisé.
- Appliquer quotidiennement un programme pédagogique touchant tous les aspects du développement de l'enfant (programme éducatif « Jouer c'est magique »).
- Contribuer au développement des habiletés sociales des enfants.
- Faire du dépistage et de la stimulation précoce.
- Être des intervenants immédiats, concrets et significatifs auprès des tout-petits, à qui nous aurons pu donner une dose nécessaire d'estime d'eux-mêmes, pour contrecarrer les effets de la défavorisation.
- Savoir que nous pourrons, un jour, être un modèle de référence pour un adolescent en crise, qui se souviendra qu'il a déjà pu faire confiance, par le passé, à un adulte qui l'a aimé inconditionnellement.

Mission envers les parents

- Établir des liens significatifs avec des parents anxieux et méfiants envers la société.
- Savoir placer un regard réconfortant afin de sécuriser un parent inquiet.
- Rassurer un parent qui se sent incompetent, lui fournir les outils et le support direct nécessaires à l'accroissement de sa compétence parentale.
- Savoir user de diplomatie pour ne pas briser le lien fragile de confiance qui vient de se tisser entre le CPE et le parent.
- Devoir dire à un parent de laver son enfant sans le vexer.
- Avoir à lui enseigner qu'il est important que son enfant ait déjeuné avant son arrivée dans notre milieu ou qu'il soit vêtu adéquatement selon les saisons.

Mission envers la société

- Être à l'écoute, s'adapter, être souple.
- Établir des partenariats avec les différentes ressources du milieu.
- Faire quotidiennement de la gestion de crise.
- Être la passerelle entre le CLSC et la famille éclatée.
- Reconnaître les risques et dénoncer les abus et les négligences, au nom des enfants.
- Réagir promptement dans les situations d'urgence.
- Servir de zone de tampon et/ou de sécurité pour la DPJ et ainsi éviter des placements dans des familles d'accueil.
- Fournir des bases solides aux adultes de demain.
- Y croire !

Ne voilà qu'un mince échantillon des multiples tâches de gestion des ressources humaines auxquelles nous sommes confrontées à vivre au quotidien à titre de gestionnaire d'un CPE en milieu défavorisé. Ces quelques tâches comportent toutes un point commun :

**soit un caractère HUMAIN, non chiffrable,
non comptabilisable à court terme, et surtout,
NON NÉGOCIABLE.**

En effet, en milieu défavorisé, l'essentiel est d'offrir une QUALITÉ de vie, d'accueil et de chaleur humaine. Un simple clin d'œil aura fait sourire un parent défait par la vie, la fameuse tape sur l'épaule saura redonner de l'espoir aux plus mal en point, l'accolade aura servi de repas affectif pour les six prochains mois au parent démuni. Bref, en milieu défavorisé, une simple attention, un geste de solidarité, une marque de sympathie, un lien à peine tissé pourra faire TOUTE la différence.

IRRITANTS ET IMPACTS DU PROJET DE LOI 124 SUR NOS MILIEUX

Support direct et proximité du milieu

Le chapitre III du projet de loi prévoit la mise en place de bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Perspective assez peu reluisante, du fait que nous devons céder nos places à une mégastructure impersonnelle et bureaucratique, le projet de loi prévoit de diminuer de façon assez magistrale le support direct que les services de garde offrent aux enfants et aux parents. En effet, en éliminant complètement le soutien pédagogique et en réduisant le personnel de soutien administratif, nous risquons de perdre le volet de SUPPORT HUMAIN IMMÉDIAT, qui est essentiel dans un milieu défavorisé.

La rationalisation serait catastrophique pour ces enfants qui chaque jour bénéficient des conseils éclairés de notre conseillère pédagogique, qui a toujours une solution à offrir à la RSG qui ne sait plus quoi faire pour consoler un petit qui s'ennuie de sa maman, car elle ne l'a pas embrassé avant de s'en aller ce matin là. Et oui, cette situation est bien réelle dans nos milieux et d'ailleurs, nos RSG réclament maintenant notre aide, car elles apprécient vraiment notre support lorsqu'elles éprouvent des difficultés. Nous avons su, grâce à notre disponibilité et à notre patience, créer un pont avec elles et nous avons gagné, lentement mais sûrement, leur confiance et leur estime.

L'expertise de soutien technique et administratif, jumelée à l'expertise de support pédagogique, ne seront profitables aux deux volets (installation et milieu familial), que si nous maintenons le statu quo. En effet, sans ressources additionnelles et visibles sur le terrain, il sera impossible de recréer cette proximité de services, de contacts et de support direct avec une clientèle à qui l'on doit tendre la main quand celle-ci en a besoin et surtout quand elle en fait la demande.

Avec le projet de loi, les parents vont **perdre** la proximité, le support immédiat et l'aide directe que nous leur offrons actuellement.

Programme éducatif versus démarche éducative

L'article 5 du projet de loi 124 propose une **démarche** éducative au lieu d'un programme éducatif aux prestataires de services de garde. Est-ce à dire que nous réduirons le personnel éducateur à un rôle de gardiennage et de surveillance, plutôt qu'à un rôle d'éducation ? Quel nivelage vers le bas, et quel affront pour la profession d'éducatrice !!!

Actuellement pour une éducatrice, appliquer un programme éducatif, ce n'est pas seulement offrir des choix de jeux à l'enfant en attendant que son parent vienne le chercher, mais c'est surtout lui apprendre par le biais d'activités à s'épanouir, à construire une saine estime de lui-même, à socialiser avec les autres enfants, à grandir, afin qu'il puisse entrer dans le monde des adultes avec une valise remplie du plus grand nombre d'outils nécessaires à sa réussite.

En petite enfance, à tout moment, l'éducatrice doit être vigilante à réagir adéquatement vis-à-vis toutes sortes de situations : calmer un enfant en crise au moment du repas ; rassurer un parent qui se sent incompetent à l'accueil ; réagir avec tact et diplomatie auprès du parent qui vient chercher son enfant en état d'ébriété. Ce ne sont là que quelques exemples démontrant bien que le personnel éducateur doit posséder non seulement les diplômes requis, mais également toutes les compétences éducatives et les habiletés sociales indispensables à l'application du programme éducatif tout au long de la journée et tout au long de l'année.

Pour un CPE en milieu défavorisé, se résigner à retirer les postes de soutien pédagogique et de soutien technique signifie que les enfants issus de ces milieux voient leurs chances réduites au minimum de profiter des bienfaits d'un programme éducatif stimulant et de plans d'intervention adaptés à leurs besoins particuliers. Une éducatrice qui n'est pas soutenue dans ses interventions éducatives, risquera de coûter pas mal plus cher à l'état, vu les arrêts de travail pour raisons professionnelles (épuisement au travail, dépression et maux de dos dus à un stress très élevé). Sans oublier tout le dépistage en intervention précoce fait en milieu défavorisé, qui permet au milieu scolaire de profiter des bienfaits préventifs de nos actions directes auprès des familles démunies.

Passerelle pour les familles et liens directs avec les besoins des parents

Dans votre projet de loi, vous affirmez que les mégastructures pourront mieux répondre aux besoins des parents. Comment ces mégastructures s'y prendront-elles quand les services sociaux demanderont le transfert d'un enfant d'une installation vers le volet milieu familial, afin de mieux répondre à ses besoins! Depuis la venue du milieu familial, nous avons développé une meilleure collaboration avec nos partenaires sociaux (CSSS-DPJ), car lorsqu'il y a des urgences à traiter en priorité, nous avons plus de ressources, grâce à nos deux volets de garde.

Que feront les bureaux coordonnateurs pour répondre à ce besoin étant donné que le lien installation/milieu familial n'existera plus ?

En milieu défavorisé, nous savons que les enfants sont souvent placés pour des raisons de sécurité et qu'il est indispensable qu'il n'y ait pas de rupture de services. Nous avons donc développé, avec nos RSG qui le désirent, une méthode qui nous permet d'accueillir ponctuellement leurs enfants lorsque leur service est fermé.

Nous prenons le relais en gérant les places durant toute la période estivale, maximisant ainsi notre taux d'occupation en offrant les places inoccupées des enfants de notre installation qui sont en vacances. Comment feront les futurs bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial pour être aussi promptement efficaces que nous à offrir un service de dépannage ?

Le sombre tableau qui se dessine dans le nouveau projet de loi nous inquiète. Des centaines de familles démunies devront se gonfler de patience, en espérant que leurs besoins soient répondus en priorité. Dans quels délais, les réceptionnistes des BCMF seront-elles capables de retourner les appels téléphoniques des RSG et des parents ? Dans quels délais les directions des BCMF seront-elles en mesure de répondre adéquatement aux besoins des RSG et des parents ?

RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de son projet de loi 124, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine doit endosser sa responsabilité à l'égard des familles les plus démunies du Québec.

Au nom des familles, parents et enfants du milieu, nous sonnons l'alarme des effets dévastateurs du projet de loi 124, soit le démantèlement du réseau. Rappelons-nous que ce réseau est cité en exemple partout à travers le monde par les spécialistes en éducation, comme un modèle avant-gardiste de qualité et de référence.

Les enjeux encourus par l'adoption de ce projet de loi sont trop inquiétants pour que nous nous taisions.

Les risques de démantèlement de ce réseau sont trop flagrants et imminents pour que nous demeurions de simples spectateurs.

Sachant qu'il est possible de travailler à titre de partenaires à la consolidation de ce réseau, nous vous réitérons notre volonté de collaborer avec vous, à peaufiner la structure actuelle du réseau et non à la détruire.

Notre expérience de gestion, alliée à notre expertise en milieu défavorisé pourraient grandement servir à l'amélioration du modèle de garde actuel.

Nous proposons que le volet milieu familial reste dans les CPE pour maintenir la proximité des services, le lien de confiance et le partenariat développés depuis la diversification des CPE. Nous sommes prêts à gérer des permis plus volumineux en collaboration avec d'autres CPE qui vivent les mêmes réalités que nous, mais dans un contexte humain. Un permis de 250 places en milieu familial par exemple, pourrait nous permettre de répondre à notre mission sociale et éducative.

Une vraie consultation, un mouvement rassembleur, des analyses et des études approfondies et faites en partenariat, voilà ce que méritent TOUS les enfants du Québec, qui sont au cœur de nos préoccupations !!!